

## CR du CHSCT-AC Conjoint 19 septembre 2017

En attente toujours de réponse !

*Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail conjoint aux 3 secteurs de l'administration centrale, réuni le 19 septembre 2017, avait les points suivants inscrits à son ordre du jour :*

### **Point n°1 : approbation des PV des séances du 21 mars et 24 mai 2017 (avis)**

Les organisations syndicales (OS) ont interpellé l'administration sur la nécessité d'identifier une solution juridique permettant de s'assurer que l'administration et le CHSCT sont bien les propriétaires des enregistrements audio.

Dans cette attente, elles demandent que les 3 derniers PV intégraux leurs soient transmis en sus des PV synthétiques des réunions. Les enregistrements des débats sont conservés par l'administration.



**L' UNSA-ITEFA émet un avis favorable sur le contenu des deux PV synthétiques.**

### **Point n°2 : point d'étape « projet immobilier » sur les sites des DAC (information et avis)**



Depuis plus d'un an, cette problématique revient sans arrêt en point d'information dans les instances mais surtout dans un groupe de travail « ad hoc » : ***une seule certitude est le regroupement sur 2 sites (actuellement les DAC occupent 4 sites) sans plus de précision sur le 2<sup>ème</sup> site retenu, Duquesne restant « le site central » !***

Selon la disponibilité du nouveau site, la DFAS précise que la densification du site Duquesne aura lieu fin 2019 ou mi-2020. L'installation des directions sur le nouveau site en provenance du site Duquesne ou des sites locatifs concernent les directions support (DSI, DFAS, DRH) ainsi que quelques directions métiers, sans plus de précision.

Seront prioritaires sur le site Duquesne les directions « métier » en contact avec les Cabinets.

L'administration prévoit une prolongation des baux en fonction de la disponibilité du nouveau site, selon le calendrier suivant signalé en séance :

- 06/2018 : choix d'implantation des directions
- 01/2019 : choix du nouveau site

***L'ensemble des OS représentatives posent la question prioritaire avant toute discussion et information légitime aux agents de centrale concernés par ce énième mouvement de déménagement*** : avant même les problématiques de surface par agent, les conditions et l'agenda de ces opérations, il s'agit de répondre à l'interrogation suivante :

***« Qui va à Duquesne, qui en part ? puisque les autres sites ferment. »  
Silence fracassant de la DRH et de la DFAS !***

***L'ensemble des OS exige donc en premier de connaître la ventilation des directions concernées en raison de l'impact de ce choix sur les temps de trajet de chacun, considérant que ceux-ci n'ont pas été suffisamment étudiés par l'administration.***

Il suffit de voir les trajets actuels entre les sites et les habitations des collègues pour percevoir déjà l'impact sur les conditions de travail d'une part et « la casse sociale » conséquente d'autre part.

En outre, l'**UNSA-ITEFA** rappelle que suite au décret récent la DGAFP devient une super-DRH interministérielle avec un impact sur les effectifs des DRH ministérielles et sur les instances du dialogue social : sans oublier le risque pour les CAP et les CT d'être éloignés des Ministres, comme l'ensemble des directions supports !

Une discussion s'engage ensuite sur les « raisons », qui ont conduit l'administration à retenir certains projets et a contrario d'en écarter d'autres, comme celui du Boulevard de l'hôpital dans Paris. Il doit être rappelé que les OS ne furent pas associées à cette « sélection » en amont et présentées ce jour pour avis à ce CHSCT central conjoint, notamment pour tenter de faire admettre par les représentants du personnel « la liste moyenne » de 7 sites éventuels, sans une explication convaincante et étayée de la part des représentants de l'administration.



***Une suspension de séance ayant été demandée par la représentativité syndicale, au vu des explications « informelles » fournies par la DFAS et par la DRH, à l'unanimité, les OS votent contre la liste étendue des sites proposés par l'administration – a fortiori contre la liste moyenne – en soulignant leur profond désaccord avec les critères de sélection retenus pour la liste moyenne par l'administration. En effet, ces données peu éclairantes ne prennent pas suffisamment en compte les temps de trajet des agents, ce qui a pour effet d'exclure certains sites de la liste moyenne, sites pourtant intéressants du point de vue des temps de transport.***

Les OS demandent un CHSCT exceptionnel dès lors que le nouveau site sera connu : ce comité n'est pas une chambre d'enregistrement mais une instance de concertation « vivante », qui sollicite des informations précises et en amont pour rendre ses avis !

### **Point n°3: amiante dans les archives (information)**

La prise en compte du risque amiante aux Archives nationales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, implique pour les services versants la communication préalable des dossiers techniques amiante (DTA) des lieux successifs d'entreposage des archives avant transfert.

Elle implique la collecte et la transmission immédiate des fiches DTA pour les sites actuels (Duquesne, Mirabeau, Montparnasse, hôtel du Châtelet, hôtel de Broglie) et une mise en œuvre progressive pour les sites antérieurs (site Olivier de Serres). Il n'existe pas de DTA antérieure à 1997.

*Les OS demandent que les fiches DTA et la liste des agents concernés soient mis à disposition des membres du CHSCT et du médecin de prévention et que les agents concernés soient informés par leurs BRHAG.*

### **Point n°4: DICOM déménagement (avis) et suivi du plan d'action (information)**

*L'administration indique que la DICOM quitte les locaux de Montparnasse SUD-PONT pour s'installer à proximité du cabinet Santé sur le site Duquesne. Les locaux habituellement réservés aux cabinets, pour lesquels il existe des règles particulières de gestion, ont été déclassés pour accueillir la DICOM au R+7 et mezzanine.*

Il est signalé par le Délégué que cette installation sur le site Duquesne induira également une diminution très notable des temps de trajet pour les agents se rendant régulièrement sur les sites Duquesne et de Grenelle et qu'elle contribuera à une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle en ayant un impact favorable sur la durée de travail.

*Toutefois, les OS déplorent que la mezzanine soit pensée comme un « open space » sans qu'il soit possible de la déclasser pour y installer des cloisons. Au vu du contexte psychosocial de la DICOM, il est difficile aux OS de donner leur accord à un tel espace partagé, même sur une surface limitée. Et ce d'autant que le médecin de prévention n'a jamais été consulté pour aucun des « open space » des ministères sociaux, notamment celui du SIRH.*



Une discussion large et étayée s'engage sur les différentes problématiques de cette nouvelle installation entre les représentants de l'administration et ceux des OS sur les conséquences en matière de conditions de travail dans cet environnement : de nombreuses questions sont posées par la parité syndicale, qui a demandé expressément de visiter les nouveaux locaux.



**Une suspension de séance ayant été demandée par la représentativité syndicale, les OS rappellent que les personnels de la DICOM sont favorables au déménagement de la délégation sur Duquesne : en conséquence malgré les interrogations mentionnées sur les aménagements des locaux et sur les conditions de travail en découlant, elles s'abstiennent à l'unanimité sur l'installation de la DICOM à Duquesne R+7.**



**Lors de précédents CHSCT centraux, la parité syndicale avait souhaité connaître pour information régulière le suivi du plan d'actions mis en place pour la DICOM**

*En 2015, suite à une tentative de suicide, le CHSCT conjoint avait demandé qu'une enquête paritaire soit diligentée sur la situation de la délégation afin de prévenir la multiplication des risques psychosociaux (RPS) : en effet il doit être rappelé que plusieurs alertes avaient faites au sein de cette instance pour signaler certains dysfonctionnements et des cas de souffrance au travail par les OS.*

Le rapport de ladite commission avait été communiqué au CHSCT du 12 février 2016 : les membres avaient formulé un certain nombre de recommandations et de préconisations pour éviter le risque et le renouvellement d'autres RPS.

Ainsi, la prévention apparaissait essentielle dans la prise en compte pour éviter ces dysfonctionnements.

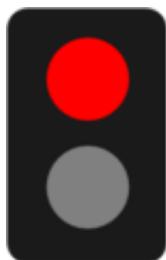
Il était également demandé fermement que la DRH accompagne la DICOM dans le renforcement du dispositif de santé et de sécurité au travail (meilleure connaissance des procédures d'urgence ; formations intégrant le traitement des situations « périlleuses ») et de la gestion des dossiers individuels délicats afin de retrouver notamment un dialogue social serein et un collectif de travail apaisé.

Deux notes jointes, l'une du délégué de la DICOM et l'autre de la DRH, ont fait l'objet d'observations syndicales au regard de la situation actuelle de la délégation et des mesures prises depuis plus d'un an.

En premier, force est de constater que les remontées des agents expriment encore l'épuisement et la démotivation : 79% d'entre eux parlent de lassitude au travail, voire de « burn-out ».

Les chiffres du baromètre social 2017 interne le montrent.

*Parallèlement, des rencontres avec le délégué puis avec le SGMAS avaient eu lieu en 2016 et 2017 à la demande de l'intersyndicale (en présence d'une délégation des agents pour le 2<sup>ème</sup> RV) pour expliciter les difficultés toujours présentes (mise en place des préconisations) et pour connaître notamment le rôle de la DICOM entre les cabinets et les DAC sur le plan de la communication (qui est prioritaire et quelle organisation en découle ?).*



*A ce CHSC, les OS sont unanimes à constater qu'il n'y a aucun réel changement en matière de prévention des RPS à la DICOM et que les préconisations de la commission tardent à être appliquées !*

L'**UNSA-ITEFA** précise que les 2 notes présentées pour le suivi du plan d'actions insistent surtout sur la réorganisation en devenir et donc le prévisionnel futur et montrent plus une « architecture distanciée », voire « squelettique » : guides, brochures de gestion de crise, jeudis de la DICOM sont prévus certes **mais où « est l'humain ? », la gestion managériale centrée sur l'agent, qui symbolise vraiment l'efficacité et l'efficience » des RH.**

*Est-il utile de rappeler encore que des formations sur le harcèlement sont organisées par la mission diversité à l'automne 2017 à destination des encadrants et de l'ensemble des agents ! et que l'absence ou leur non finalisation des entretiens professionnels trahit inmanquablement un problème managérial.*

#### **Point n°5: point sur le plan d'accompagnement des agents de Nantes (information)**

*La DRH s'est engagé à effectuer la bascule des missions de gestion des pensions des titulaires au seul Service des Retraites de l'Etat (SRE) en octobre 2018.*

Une information est donnée sur ses conséquences pour le bureau des pensions, des validations et des accidents de travail des ministères sociaux. Le total des personnes à reclasser était de 16 titulaires, y compris le pôle AT/MP au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le nombre de titulaires dont la mobilité et l'accompagnement reste à assurer est aujourd'hui de 7. Le but est qu'à l'horizon 2020 tous les titulaires aient trouvé un poste correspondant à leurs souhaits professionnels et géographiques.

#### **Point n°6 : point de présentation ECHOS (information)**

La DRH présente ECHOS, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une réunion avec les représentants des personnels

*Ce projet vise à faciliter les échanges entre les organisations syndicales et l'administration au sein des diverses instances de dialogue social. En 2016, des réunions d'information par secteur ministériel ont permis de recueillir les observations des OS.*

ECHOS a été expérimenté lors de la CCP des contractuels du secteur travail en juin 2017 et a reçu un accueil favorable. Il est aujourd'hui prêt à être lancé.

Les documents relatifs au dialogue social sont classés par instance représentative (CT, CHSCT, CAP, CCP...) sur l'intranet interministériel PACO.



*Le projet ECHO est un espace collaboratif dédié au dialogue social, qui doit permettre un échange privé des documents entre l'administration et les organisations syndicales. Par exemple, les membres du CHSCT auront accès aux procès-verbaux à partir de l'espace partagé de l'instance.*

### **Calendrier :**

Le déploiement se fera en 2 vagues : 29 instances sur 50 en 2017, les autres progressivement en 2018. En phase de lancement, les documents seront également envoyés par mail.

### **Accès**

*ECHOS est une rubrique de PACO.*

**Chemin : Secrétariat Général -DRH- Dialogue social – DS ECHOS**

- Les OS demandent qu'un onglet Dialogue Social soit ajouté sur la page d'accueil de PACO pour faciliter l'accès aux informations pour les agents.

**PACO contient l'information pour tous les agents.  
ECHOS est l'information réservée aux seuls élus.**

Pour les groupes de travail, il sera possible de créer un espace dédié si le nombre de réunions et le volume de documents le justifie.

*L'accès est nominatif et se fait par l'adresse professionnelle ministère des utilisateurs. Pour les membres, qui ont une adresse autre, elle peut être ajoutée manuellement.*

Les instances, pour lesquelles les membres n'ont pas d'adresse ministère, seront intégrés dans la 2<sup>o</sup> vague en 2018 :

**Observation de l'UNSA- Itefa :** attention à « la rupture d'égalité » dans l'accès à l'information des élus notamment et au suivi informatique fiable et finalisé (avec des risques de rejet !!!)

### **Documents**

*Pour chaque instance, les utilisateurs pourront retrouver les textes réglementaires, les convocations, les PV des instances, les réactions des Organisations syndicales (déclarations liminaires, motions etc.)*

**L'agenda partagé sera également accessible dans ECHOS, en page cachée : un mode d'emploi sera communiqué.**

Les documents mis à disposition sous ECHOS ont un statut « privé » : ils ne sont accessibles qu'aux élus. Les convocations continueront à être adressées par mail sur les boîtes génériques des OS.



**Seuls les élus de l'instance auront accès à ECHOS,  
avec leur adresse courriel professionnelle.  
Les documents sont confidentiels :  
ils sont sous la responsabilité des membres.**

*Les OS ont relevé la nécessité d'une gestion fine des documents des CAP dont les titulaires sont tenus au secret professionnel et dont l'instance se réunit sous des formes parfois différentes (formation restreinte, ou plénière).*

*Cet espace a été testé sur la CCP, la CAP des contractuels qui n'a pas réglementairement les mêmes conditions d'application que le décret de 82 modifié concernant le fonctionnement des CAP, notamment la demande expresse de confidentialité des documents et des débats réservés aux seuls participants de la commission, élus du personnel et représentants de l'administration sous peine de risque contentieux et de nullité des avis pris par la commission.*

Or, dans cet espace partagé, les élus auront accès à l'ensemble des documents afférents à l'ODJ de la CAP concernée sans différenciation des formations, de leur possibilité de siéger ou non en cas qu'un élu soit proposable.

*L'UNSA- Itefa seule est intervenue auprès de la DRH en séance pour que soit expertisé le risque éventuel d'un contentieux en laissant l'accès libre aux documents d'une CAP sans prévoir, notamment pour les promotions, « d'exclure » les élus proposables de la connaissance des documents transmis confidentiellement aux élus.*

*Quant à la réponse sur les experts* (particulièrement important pour des listes communes aux élections, qui entraînent de facto la présence d'un « expert permanent »), la DRH est restée un peu dubitative !!!! Logiquement, il appartient à l'OS demanderesse de prier la DRH de désigner l'expert à chaque fois que l'instance est convoquée.

*Voilà comment « l'enfer est pavé de bonnes intentions » :*

*Toutefois, à chacun de veiller à la confection  
et au suivi de ce nouvel espace collaboratif !!!!*

**Point n°7 : point sur les accidents de service / travail et maladie professionnelle déclarés  
(sous réserve)-information-**

Il s'agit pour l'essentiel d'accidents de trajets ou d'accidents de service reconnus.

**Prochain CHSCT-AC prévu le 07 novembre 2017**